Chambre des Députés
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MG/YCA

P.V.SCAE 08

Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 17 mars 2025

Ordre du jour :

1. Approbation projet(s) de PV

   – Approbation du PPV du 27 janvier 2025

2. Présentation du programme de travail 2025 de la Commission européenne par Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg

3. Divers

Présents : M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, M. David Wagner, Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Excusés : M. Meris Sehovic, Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. Approbation projet(s) de PV

2. Présentation du programme de travail 2025 de la Commission européenne par Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes (ci-après « SCAE »), Gusty Graas (DP) remercie Mme Anne Calteux de sa présence afin d'expliquer plus en détail le programme de travail de la Commission européenne pour 2025 (ci-après « programme de travail »). Il souligne l'importance de ce programme de travail et remercie également les Députés européens de leur présence pour cette présentation.

Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg remercie le Président et la SCAE pour son invitation et pour avoir l'opportunité de pouvoir présenter le programme de travail dans ce cadre. Elle commence son exposé en soulignant que la nouvelle Commission européenne (ci-après « Commission ») attache une grande importance à une étroite collaboration interinstitutionnelle, notamment avec le Parlement européen. Elle explique que la Commission est consciente des grands défis auxquels l'Europe est actuellement confrontée et qu'elle souhaite ainsi avancer rapidement.

Mme Calteux explique que le programme de travail reflète les orientations politiques pour les années 2024-2029. Il s'intitule « Moving forward together » et vise à créer une Union européenne (ci-après « UE ») plus unie, plus courageuse et plus prompte à prendre des décisions. Dans ce contexte, une attention particulière est accordée à la simplification demandée également par le Conseil européen. Dans les années passées, de nombreux règlements et directives se sont avérés être des barrières. De telles législations doivent être adaptées à la réalité. L'importance de ces efforts de simplification est mise en évidence par la nomination d'un commissaire chargé de ce domaine. De plus, la présidente de la Commission, Mme Ursula von der Leyen, a donné à chaque commissaire la mission de veiller à la simplification dans son portefeuille.

Mme Calteux explique en détail les différents éléments du programme de travail et de ses annexes. Elle indique qu'au cours des cent premiers jours, toute une série d'initiatives ont déjà été mises en œuvre. Parmi celles-ci, la mise en place des usines d'IA, dont une sera située au Luxembourg, est particulièrement importante pour le pays. Le Luxembourg se positionne actuellement comme l'un des leaders européens dans l'écosystème de l'IA. Mme Calteux évoque que le Luxembourg a également déjà fait plusieurs expériences positives avec les dialogues sur la politique en faveur de la jeunesse. Entre autres, les commissaires européens Magnus Brunner et Christophe Hansen y ont déjà rencontré des jeunes.

Parmi les initiatives en cours de préparation, Mme Calteux met en évidence le domaine de l'espace, dans lequel le Luxembourg a été le premier État membre de l'UE à se doter d'une législation propre à cette thématique. Entretemps, il existe une multitude de législations nationales qui seront consolidées dans une législation spatiale applicable à l'ensemble de l'UE. L'industrie spatiale très développée au Luxembourg crée la possibilité d'apporter dans ce domaine une contribution précieuse à la défense européenne, qui doit être développée en urgence compte tenu de la situation géopolitique.

Mme Calteux souligne que le cadre financier pluriannuel (ci-après « CFP »), qui sera présenté en juillet, sera un document clé dans la mise en œuvre du programme de travail et propose de revenir afin de le présenter. Mme Calteux indique qu'elle se tient prête à soutenir la Chambre des Députés dans l'organisation de visites de commissaires ou de directeurs généraux européens à Luxembourg.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) remercie Mme Calteux pour son exposé détaillé et informé. Il demande à Mme Calteux de bien vouloir développer davantage ses explications sur le plan d'action européen notamment concernant la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé (ci-après « plan d'action ») qu'elle avait mentionnée dans son exposé.

Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg explique que les hôpitaux sont l'une des cibles les plus exposées aux cyberattaques. Ces attaques visent à accéder aux dossiers des patients ou à paralyser des infrastructures critiques comme les scanners. Mme Calteux rappelle qu'en 2019, un test a eu lieu au Luxembourg sous l'égide de l'agence INCERT. Il s'agissait de tester sans préavis la capacité d'un hôpital à se défendre contre une cyberattaque. Le résultat aurait été décevant, raison pour laquelle l'État luxembourgeois avait déjà investi à l'époque une grosse somme d'argent pour mieux armer les quatre groupes hospitaliers. La Fédération des Hôpitaux luxembourgeois a par conséquent fait savoir que le Luxembourg était déjà bien positionné par rapport aux menaces développées dans le plan d'action.

Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) déclare que le programme de travail est très ambitieux. Il reste toutefois à voir dans quelle mesure il sera finalement mis en œuvre, d'autant plus que les autres institutions de l'UE exercent une grande influence sur ce point. Monsieur Clement demande sous quelle forme la SCAE souhaite approcher le programme de travail, étant donné que celui-ci contient un grand nombre de dossiers différents sur lesquels la Chambre des Députés pourrait rédiger des avis politiques. Cette tâche est rendue encore plus difficile par l'alternance entre la SCAE et la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région. Le Député des Piraten est d'avis que la SCAE devrait se donner les moyens de s'occuper de manière adéquate des thèmes du programme de travail important pour le Luxembourg.

Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg reconnaît que le programme de travail comprend un large éventail de sujets. Elle rappelle l'importance que la Commission apporte à la simplification, et note que les différents dossiers présentés seront beaucoup plus ciblés. Mme Calteux évoque que de nombreux points du programme de travail résultent de mandats clairs du Conseil européen, ce qui rend la Commission sûre de pouvoir les faire avancer rapidement et en collaboration étroite avec les autres institutions européennes.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) partage l'avis de M. Sven Clement selon lequel la SCAE fait face à une charge de travail importante. Il rappelle que la création de la SCAE avait pour but de se concentrer sur des thèmes importants, ce qui nécessite de fixer des priorités. M. Graas remercie Mme Calteux pour son offre de soutien à la SCAE à avoir accès aux fonctionnaires spécialisés dans les domaines concernés.

Monsieur le Député David Wagner (déi Lénk) estime qu'il est difficile de trouver des points de repère dans la liste exhaustive des thèmes du programme de travail. En théorie, ce dernier semble très bon, mais en raison de la composition politique de la Commission, M. Wagner se montre dubitatif quant à la possibilité de sa mise en œuvre. Il s'interroge également sur le pacte vert pour l'Europe (ci-après « pacte vert ») qui, selon Mme Calteux, n'a pas été abandonné. Le parlementaire se demande cependant si l'énergie nucléaire sera maintenue dans la taxonomie du pacte vert. M. Wagner s'interroge également sur les projets de la Commission concernant les prix élevés de l'énergie. Selon sa compréhension, l'approvisionnement en énergie est surtout une compétence nationale. M. Wagner s'intéresse en outre aux outils politiques dont dispose l'UE en matière de politique du logement.

M. Wagner exprime ses doutes quant aux annonces de la Commission sur la politique migratoire. Il constate entendre depuis 20 ans que les droits de l'homme y sont respectés. Cependant, il existe toujours et encore des cas où des personnes sont renvoyées dans des pays où leurs droits ne sont pas respectés. M. Wagner demande si la Commission dispose d'une liste de critères sur base de laquelle elle agit dans ce domaine.

Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg affirme que le pacte vert n'est pas abandonné. Ses objectifs sont maintenus, mais la Commission a décidé d'explorer d'autres moyens d'y parvenir. Il s'agit de trouver des approches plus pragmatiques et d'impliquer davantage les industries concernées. Mme Calteux affirme que l'énergie nucléaire représente un moyen approprié pour pouvoir s'affranchir de l'énergie fossile et qu'elle sera ainsi maintenue dans la taxonomie du pacte vert.

Mme Calteux explique que les prix d'énergie sont une compétence nationale, mais que la Commission s'efforce d'améliorer l'interconnexion des réseaux électriques, espérant contribuer ainsi à une baisse des prix. Elle rappelle que la nouvelle Commission inclut désormais un commissaire responsable de l'énergie et du logement, deux domaines qui représentent un grand problème pour bon nombre de citoyens. Tout en respectant les compétences nationales dans ces deux domaines, la Commission souhaite aider à travers de programmes et de fonds européens qui permettent de subventionner des programmes de construction et de rénovation efficaces sur le plan énergétique et social.

Mme Calteux reconnaît que le dossier de la migration est très sensible et qu'il suscite de nombreuses tensions dans les États membres. De nombreux citoyens sont préoccupés par la migration, d'autant plus que beaucoup d'entre eux font un amalgame entre la migration et le terrorisme. Mme Calteux indique qu'une bonne coopération et une solidarité entre les États membres de l'UE sont indispensables, tout comme le respect des droits de l'homme. Il s'agit de renvoyer plus rapidement les personnes qui représentent un risque pour la sécurité ou qui n'ont pas obtenu un permis de séjour, tout en offrant plus rapidement des perspectives sociales à ceux qui reçoivent la permission de rester dans l'UE. La Commission cherche à cette fin à renforcer les frontières extérieures et la coopération internationale avec les pays d'origine des chercheurs d'asile refusés.

Monsieur le Député Franz Fayot (LSAP) estime qu'il y a beaucoup à dire sur l'orientation politique du programme, mais que la réunion d'aujourd'hui n'est pas le cadre approprié pour le faire. Le Député du LSAP constate toutefois que l'entièreté du programme de travail semble subordonnée à la boussole pour la compétitivité. Il estime que ceci se fera au détriment d'une série d'autres sujets, notamment l'aspect social et l'aspect environnemental. Les droits de l'homme pourraient également en pâtir.

M. Fayot estime que cette tendance est en train de se concrétiser étant donné que l'industrie a commencé à suspendre la mise en œuvre de plusieurs mesures de décarbonation antérieurement promises. Par conséquent, M. Fayot se montre prudent quant aux chances de succès d'une approche qui consiste à impliquer l'industrie dans l'élaboration de mesures alternatives pour atteindre les objectifs du pacte vert. M. Fayot juge de manière similaire les paquets omnibus, qui ont déjà reporté et réduit en volume la réglementation dans les directives relatives au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (ci-après « CSDDD ») et à la publication d'informations en matière de durabilité (ci-après « CSRD »).

Le Député du LSAP critique les derniers développements de la stratégie en matière d'intelligence artificielle (ci-après « IA »). Il est préoccupé par le fait que la Commission a annoncé vouloir retirer la proposition de directive sur la responsabilité en matière d'IA. M. Fayot estime insuffisant l'explication de la Commission que la directive relative à la responsabilité du fait des produits défectueux en reprendra le contenu, cela étant particulièrement problématique dans le domaine des algorithmes. M. Fayot considère comme essentiel de conserver les valeurs européennes aussi dans le domaine de l'IA.

Enfin, M. Fayot fait référence à la visite du Commissaire européen Piotr Serafin à la Chambre des Députés. Il déplore expressément qu'aucun représentant de l'opposition n'ait été invité à cette occasion.

Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg explique cette situation par des difficultés de planification, étant donné que la visite de M. Serafin a eu lieu au même moment que la déclaration du ministre des Affaires étrangères sur la politique de coopération. Concernant la priorité de la compétitivité, elle explique que l'UE risque de perdre sa vitesse par rapport aux autres puissances. La compétitivité est indispensable pour se donner les moyens de financer les modèles sociaux et la transition verte. Toutes ces choses sont interdépendantes et nécessitent un financement important. Mme Calteux indique qu'il s'agit d'un casse-tête qui provoquera certainement de grandes discussions suivant la présentation du CFP.

Mme Calteux reconnaît que la volonté de simplifier les procédures a repoussé la mise en œuvre de plusieurs autres priorités. Elle revient sur l'exemple cité par M. Fayot et explique qu'il s'est avéré que certaines entreprises qui sont tombées dans le champ d'application du CSRD et du CSDDD étaient plus pénalisées que les entreprises plus grandes qui pouvaient plus facilement se donner les moyens de mettre en œuvre les obligations de ces directives. En ce qui concerne l'IA, Mme Calteux note que la directive sur la responsabilité en matière d'IA n'est en fait pas annoncée pour cette année. En revanche, on dispose du règlement sur l'IA, qui couvre clairement ce volet. Grâce au règlement européen sur les services numériques, il existe une base légale solide en matière d'algorithmes. Mme Calteux rappelle que la Commission a déjà engagé des procédures contre les grandes plateformes qui ont une approche non éthique des algorithmes. Elle note que les valeurs européennes apparaissent clairement dans ce contexte.

Monsieur le Député Laurent Mosar (CSV) se déclare en accord avec la politique de la Commission. Il n'est pas sur la même ligne que M. Fayot, mais considère les projets de la Commission comme des pas dans la bonne direction. Le Député du CSV voit cependant des problèmes à d'autres endroits. Il estime que la Commission a raison de s'engager dans la voie de la simplification administrative, mais il constate qu'en parallèle, de nouvelles réglementations continuent à être créées. M. Mosar est également d'avis que les objectifs des nouveaux textes législatifs sont certes toujours bons, mais que leur mise en œuvre laisse parfois à désirer. Il cite l'exemple de la directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (ci-après « SRI 2 »). Il note que le champ d'application de cette directive comprendra toutes les communes luxembourgeoises, qui n'y sont pourtant pas du tout équipées.

En ce qui concerne la discussion sur la compétitivité, M. Mosar critique le fait que l'on ne parle que rarement de productivité. Il voit, en Europe et surtout au Luxembourg, un énorme problème dans ce domaine. Le Député du CSV est également d'avis que le droit de la concurrence doit être réformé. Enfin, il attire l'attention sur le financement de la défense. Une idée actuellement en discussion et qu'il estime très utile est d'ajouter le domaine de la défense comme quatrième facteur d'évaluation au règlement sur la transparence et l'intégrité des activités de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ci-après « ESG »). M. Mosar indique qu'il est actuellement très difficile d'investir dans le secteur de la défense et demande ce qui est prévu à cet effet.

Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg précise que 51 nouvelles initiatives sont prévues dans le programme de travail, soit nettement moins que d'habitude. Parmi elles se trouvent 18 directives et règlements, dont 11 servent à la simplification. Elle souligne que l'UE souhaite légiférer de manière plus ciblée et plus légère. Mme Calteux explique que dans les annexes du programme de travail se trouvent aussi de nombreuses évaluations et « fitness checks » prévus pour simplifier la législation existante. Elle évoque que SRI 2 est un exemple typique d'irrégularités qu'il s'agit de corriger dans les négociations et au sein des groupes de travail avant que le texte ne soit finalisé.

Mme Calteux estime que des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la productivité. Elle cite l'exemple du règlement relatif à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense et d'un cadre de mesures visant à assurer la disponibilité et la fourniture en temps utile des produits de défense qui est en train d'être négocié. Mme Calteux explique qu'il s'agit de garantir la production domestique, surtout des systèmes critiques, ainsi que de faciliter l'accès des industries à des aides et subventions. Elle explique qu'il en va de même pour la production de médicaments critiques. Concernant la question de la place de la défense dans les ESG, Mme Calteux renvoie à un texte qui devra être adopté cette semaine au Conseil européen et dans lequel il est écrit qu'il « existe un lien étroit entre la nécessité d'investir dans notre défense et notre compétitivité ».

Monsieur le Député Laurent Mosar (CSV) répond à l'exemple des médicaments donné par Mme Calteux. Il estime qu'il est très difficile d'établir une compétitivité dans ce domaine, comme il n'est pas possible d'y concurrencer des pays tiers qui ont des coûts de production nettement inférieurs pour les mêmes produits.

Monsieur le Député Fred Keup (ADR) souhaite avoir des informations par rapport à l'intention de la Commission d'interdire la vente de véhicules à combustion dans l'UE et du calendrier de la mise en œuvre de cette interdiction.

Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg indique qu'une clause de révision a été intégrée dans la législation relative à l'élimination des véhicules à combustion et qu'un plan d'action a été récemment présenté dans ce domaine. Elle rapporte que la Commission a entamé un dialogue avec l'industrie automobile afin de trouver un équilibre entre les objectifs verts et la compétitivité. La Commission maintient cependant l'objectif d'une fin des véhicules à combustion en 2035.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (DP) estime que la Commission ouvre un immense horizon d'attente avec son programme de travail. Mais si l'on veut obtenir des détails, il faut poser de nombreuses questions. Le Député européen indique qu'il existe un risque que les simplifications proposées par la Commission soient à nouveau compliquées par le Parlement européen ou par les États membres. M. Goerens est d'opinion que les trois institutions européennes devraient procéder à des simulations communes des projets prévus, afin de pouvoir mieux anticiper leur impact réel.

M. Goerens estime que la Banque européenne d'investissement (ci-après « BEI ») sera à l'avenir un acteur central dans tous les domaines de la politique de l'UE. Or, celle-ci hésite depuis longtemps à se lancer dans le domaine de la défense. Si elle hésite à le faire, les États membres doivent prendre leurs responsabilités et demander à la BEI de s'ouvrir à ce sujet. M. Goerens indique que la SCAE devrait également faire entendre sa voix à cette fin.

Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg soutient la proposition faite par M. Goerens (que les trois institutions européennes devraient procéder à des simulations communes des projets prévus. Les études d'impact, qui font déjà partie de chaque proposition législative, devraient également être plus approfondies. Concernant la simplification, Mme Calteux ajoute que la Commission a fait part de son souhait que le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne coopèrent avec la Commission afin d'atteindre cet objectif. Il s'agit d'une révolution qui doit être portée conjointement par les trois institutions européennes. Concernant la CSRD et la CSDDD, Mme Calteux note que la Commission s'est effectivement rendu compte qu'une partie de ce qui avait été décidé il y a cinq ans n'était plus réalisable entre-temps.

Mme Calteux soutient le propos que la BEI est un acteur de première importance, sans lequel la politique de l'UE ne pourrait plus être financée. Elle fait toutefois remarquer que la BEI a déjà reçu une lettre d'une majorité d'États membres lui demandant d'aller plus loin en matière

de défense. Les signataires y ont précisé qu'il s'agissait non seulement de biens et de technologies à double usage, mais aussi d'investissements dans des technologies qui ont pour seul objectif la défense. La pression des États membres sur la BEI est clairement perceptible. La présidente et le Conseil des gouverneurs de la BEI ont signalé leur ouverture par rapport à ces investissements dans la défense. La perte éventuelle du statut de triple A, qui avait jusqu'à présent freiné la volonté d'investissement de la BEI, ne serait pas non plus un problème, tant que le retour économique des investissements serait pris en compte.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) rappelle que la SCAE avait déjà adressé une demande à la présidente de la BEI pour participer à une de ses réunions et regrette qu'il n'y ait pas eu de suite de la part de la BEI. La présidente de la BEI s'est cependant rendue à la Chambre des Députés il y a quelques mois pour un échange de vues avec l'ensemble des parlementaires. Elle avait alors déjà signalé qu'elle était consciente des nouvelles exigences et qu'elle était prête à une ouverture dans ce domaine. M. Graas dit comprendre que la présidente n'ait pas pu participer elle-même à une réunion de la SCAE. Il regrette cependant qu'aucun représentant de la BEI ne soit venu. Par ailleurs, le président de la SCAE attire l'attention sur le débat qui aura lieu en avril à la Chambre des Députés sur la politique de défense industrielle.

Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg propose son aide pour solliciter à nouveau la participation de la présidente de la BEI à une réunion de la SCAE. Dans ce contexte elle propose d'y discuter également le CFP. Elle propose d'inclure à cette occasion un expert de Bruxelles qui pourrait donner des informations plus complètes concernant ce dossier très technique.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) constate que le programme contient plus de matière que la SCAE ne peut en traiter. Celle-ci doit donc décider des points qu'elle souhaite traiter en priorité. M. Graas explique que les différentes commissions de la Chambre des Députés ont déjà été contactées avec la demande de signaler les thématiques dans le programme de travail sur lesquelles elles souhaitent se focaliser. La Conférence des Présidents retiendra sur cette base 5 à 6 sujets qui seront traités en priorité. M. Graas remercie à nouveau Mme Calteux pour son exposé.

3. Divers

Aucune remarque n'a été soulevée pour ce point en particulier.

Procès-verbal approuvé et certifié exact